



APPEL À CANDIDATURES

MAITRE-NAGEUR-SAUVETEUR

Le Maire de la Commune de Rémire-Montjoly recrute par voie contractuelle ou statutaire, deux maitres-nageurs-sauveteurs, selon le descriptif de poste joint.

La rémunération brute sera fixée selon les grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale, pour 35 heures de travail hebdomadaire.

Les postes sont à pourvoir immédiatement.

Les lettres de motivation accompagnées d'un curriculum vitae, sont adressées à Monsieur le Maire de la ville de Rémire-Montjoly au plus tard le 28 février 2022, à :

Mairie de Rémire-Montjoly
Service des Ressources Humaines - Hôtel de Ville
BP 6025 – Avenue Jean Michotte – 97354 REMIRE-MONTJOLY

ou par mail à : service.rh@remiremontjoly.fr

FICHE DE POSTE

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE REMIRE-MONTJOLY</p> <p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité</p> <p style="text-align: center;">COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE</p> 	<p><u>Emploi :</u></p> <h2 style="color: blue;">Maître-Nageur sauveteur</h2>	<p><u>Rattachement hiérarchique</u></p> <p style="text-align: center;">direct :</p> <p style="text-align: center;">DIRECTION DES AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE</p> <p style="text-align: center;">« Pôle Animation et Vie Associative »</p> <p style="text-align: center;">Piscine Municipale</p> <p style="text-align: center;">Supérieur Hiérarchique direct : Chef de bassin,</p> <p style="text-align: center;">Sous l'autorité de la DASVA</p>
<p><u>Affectation à l'emploi :</u></p>	<p><u>Cadre Statutaire :</u></p> <p><u>Catégorie :</u> B</p> <p><u>Filière :</u> sportive</p>	<p><u>Relations fonctionnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Échanges, voire coanimation d'activités au sein de l'équipe éducative de la DASVA. - Contacts fréquents avec les services sociaux (CCAS, éducation/jeunesse, politique de la ville, police) de la collectivité. - Relations avec les services déconcentrés de l'État (sports, Éducation nationale, etc.), les forces de sécurité et les sapeurs-pompiers dans le cas d'accidents ou de secours. - Échanges d'informations avec les acteurs locaux de la vie sociale, éducative et associative, dans le cadre de projets coordonnés. - Peut être en relation avec les fournisseurs d'équipements et matériels sportifs.
<p><u>Mise à jour :</u></p>	<p><u>Cadre d'Emplois :</u> Educateur des APS</p>	

DEFINITION DE L'EMPLOI

Participe à la mise en œuvre de la politique sportive définie par la collectivité en matière de sécurité aquatique. Conçoit, anime et encadre des activités physiques et sportives aquatiques dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.

MISSIONS

Encadrement, enseignement et animation d'activités physiques et sportives
 Organisation et/ou mise en œuvre de manifestations sportives
 Surveillance et sécurité des activités aquatiques

Gestion administrative des projets et séances pédagogiques Gestion du personnel en charge de l'encadrement d'activités associatives Gestion des équipements et matériels	
COMPETENCES GENERALES	
Intervenir au sein des projets éducatifs et sportifs en cohérence avec la politique de la collectivité Participer à l'élaboration des projets éducatifs Négocier et argumenter auprès de la hiérarchie et des différents partenaires Sensibiliser aux différentes disciplines sportives Encadrer différentes activités physiques et sportives Adapter son intervention en fonction des publics, des niveaux et des capacités d'apprentissage et de la faisabilité de l'activité Analyser les déterminants de l'activité sportive Mobiliser et coordonner les différents acteurs et moyens autour d'un projet sportif Animer des réunions Mesurer les risques liés aux manifestations sportives Promouvoir la politique sportive de la collectivité Détecter les anomalies des matériels Effectuer les opérations de maintenance usuelle Appliquer et faire appliquer la réglementation Prendre des initiatives en cas d'urgence Pratiquer les gestes de premier secours	
CONDITIONS D'EXERCICE	
Temps de travail	35 heures hebdomadaires Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public. Rythme de travail fortement lié au rythme scolaire, variabilité en fonction du cycle saisonnier, avec des pics d'activité liés à l'organisation de manifestations sportives.
Autonomie et responsabilités	Garant de la sécurité des personnes, prend des initiatives en cas d'urgence Peut encadrer d'autres intervenants Applique les instructions délivrées par son supérieur hiérarchique en conformité avec le cadre réglementaire de son activité. Dans le cadre de l'agrément scolaire, encadrement et contrôle sous la responsabilité de l'Éducation nationale Large autonomie dans l'organisation du travail
Contraintes particulières	Travail au sein d'équipements sportifs (piscine, et autres installations sportives), en milieu naturels (bases de loisirs, etc.), ruraux ou urbains ou dans le cadre d'écoles, clubs sportifs, centres de loisirs ou animation de quartier Déplacements possibles dans le cadre de projets et de manifestations sportives Bonne condition physique, disponibilité et adaptabilité aux usagers avec des risques de tension. Pour les activités dites "à risques", des conditions particulières d'exercices sont à remplir
DIPLOMES ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE REQUIS	
Diplômes, permis	BEESAN BPJEPS certifié pour le sauvetage et la sécurité aquatique
Expériences professionnelles	